

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

SEANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 30 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le samedi 30 mai à 15h00,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué **le 26 mai 2020**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis ARTHAUD, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Jean-Louis ARTHAUD, Marie-Christine ARTHAUD, Yannick DUCRET, Emil HOFMANN, Éric KAYSER, Lucie NEYRAUD, André RODERON, Nathalie TAIRRAZ, Gérard TURC, Marie-Claude TURC, Yves TURC-GAVET

Excusés :

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie TAIRRAZ

M le Maire informe les membres que les procès-verbaux des deux premiers conseils seront envoyés avec la prochaine convocation.

N°2020-018

Objet : Indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,
- Vu la délibération municipale du 23 mai 2020 portant délégations de fonctions aux adjoints au Maire.
- Considérant que l'article L.2123-23 du CGCT fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE :**

Article 1 : A compter du **23 mai 2020** le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

Population 105 habitants

Maire	17 % de l'indice 1027
Premier, deuxième et troisième adjoints	6 % de l'indice 1027
7 Conseillers ayant reçu délégation	2,8 % de l'indice 1027

Article 2 : Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

M le Maire précise que ces indemnités sont d'environ 660 €/mois pour le Maire, 250 €/mois pour les Adjointes et 110 €/mois pour les conseillers.

N°2020-19

Objet : Droit à la formation des Elus

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 et suivants
- Considérant** que la formation à leurs fonctions est un droit pour les élus qui le souhaitent,

Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

-VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 et suivants ;

-Considérant que la formation à leurs fonctions est un droit pour les élus qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- DECIDE

Art. 1er.

- Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat : (pour exemple)

- les fondamentaux de l'action publique locale,

- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,

Art. 2.

- le montant des dépenses totales sera plafonné à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus

Art. 3.

- Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

M le Maire ajoute qu'il encourage la formation des élus car elle permet une remise à niveau sur plusieurs sujets fondamentaux.

N°2020-020

Objet : Remboursement des frais de mission du conseil municipal

Vu le Décret 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007, fixant les taux des indemnités forfaitaires de déplacement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- DECIDE

Que le Maire ainsi que les adjoints et les conseillers municipaux désignés en cas d'empêchement du Maire ou des Adjoints seront remboursés dans le cadre de mandats spéciaux, et conformément à l'article 2123-18 du CGCT de leurs frais de mission sur la base des frais réellement exposés, ceux-ci pouvant être pris en charge directement par la commune pour les frais de séjour, forfaitairement sur la base d'indemnités kilométriques pour les frais de transport et pour leurs montants réels sur justificatifs, à condition que les crédits soient votés au budget primitif.

M Le Maire précise que ces remboursements peuvent être réalisés dans le cadre de missions spécifiques pendant le mandat.

M André RODERON ajoute que les élus recevront un ordre de mission permanent pour la durée du mandat.

N°2020-021

Objet : **Création des commissions communales**

Le Maire explique qu'en amont du Conseil municipal ou pour aider l'autorité territoriale dans ses décisions, plusieurs commissions communales peuvent intervenir pour préparer un travail de fonds, d'élaboration et de réflexion des élus sur les dossiers afin de permettre au Conseil municipal de délibérer.

Il précise que ces commissions sont créées pour répondre à une totale transparence et dans la volonté d'associer tous les élus à la redynamisation de la vie communale.

Il propose à l'Assemblée de créer les commissions suivantes et explique leurs compétences :

- Commission n°1 : Travaux et sentiers
- Commission n°2 : Sécurité du domaine skiable des Deux Alpes
- Commission n°3 : Sécurité des avalanches (Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches (PIDA))
- Commission n°4 : Urbanisme et Aménagement du Territoire
- Commission n°5 : Tourisme, animation et culture
- Commission n°6 : Action sociale

et de désigner le président et les Membres de chaque commission.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, pour la durée du mandat, à **l'unanimité des membres présents** :

- **DECIDE** de créer les commissions susnommées.
- **DEFINIT** les compétences de chaque commission
- **DESIGNE** le président et les membres de chaque commission communale dans la liste annexée à cette délibération.

LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES

de leurs compétences et désignation de leurs représentants

Annexée à la délibération du 30 mai 2020

1) La Commission Travaux :

Ses compétences portent sur :

- o **Pour les Travaux** : Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux.
- o **Pour la voirie et la sécurité** : Programmation des travaux d'entretien des routes communales – Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), modification de la circulation suite à une demande de raccordement, ...) – Réflexion et la programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, ...).

Ses membres sont :

- o Président : **Eric KAYSER**
- o Membres du Conseil municipal : **André RODERON, Yannick DUCRET, Emil HOFMANN, Gérard TURC.**

2) La Commission de sécurité sur le domaine skiable :

Elle a pour compétences de veiller à la sécurité des pistes, supprimer les dangers sur pistes de ski ou d'en protéger, sous réserve de la responsabilité propre des pratiquants du ski et autres sports de glisse ; d'organiser les secours et d'informer au mieux des dangers.

Ses membres sont :

- Président : **André RODERON**
 - Membres du Conseil municipal : **Éric KAYSER, Gérard TURC.**
-

3) La Commission de sécurité des Avalanches :

Elle a pour compétences de veiller aux risques des avalanches coupant la RD530 sur le territoire de la commune en supprimant au mieux les dangers afin de permettre l'ouverture ou la fermeture de la route de la Bérarde.

Ses membres sont :

- Président : **André RODERON**
 - Membres du Conseil municipal : **Éric KAYSER, Gérard TURC.**
-

4) La Commission Urbanisme, Aménagement du Territoire :

Elle a pour compétences :

- **Pour l'urbanisme** : Pré-instruction de toutes les demandes déposées et liées à l'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux, ...).
- **Pour l'environnement** : Gestion des questions relatives aux sites inscrits, à la réserve naturelle (RN) et à la zone de protection de la RN et aux espaces verts communaux, ...

Ses membres sont :

- Président : **Emil HOFMANN**
 - Membres du Conseil Municipal : **André RODERON, Yannick DUCRET, Lucie NEYRAUD, Yves TURC-GAVET.**
-

5) La Commission Tourisme, animation et culture

Elle a pour compétences :

- **Pour le tourisme** : Réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur la commune pour redynamiser l'attractivité touristique – Suivi des demandes d'animations touristiques.
- **Pour l'animation** : Etablissement d'un programme annuel, réflexions et choix des animations
- **Pour la Culture** : Bibliothèque et mise en place d'expositions culturelles au Musée de l'Alpinisme.

Ses membres sont :

- **Présidente** : **Lucie NEYRAUD**
- Membres du Conseil municipal : **Nathalie TAIRRAZ, Yannick DUCRET, Gérard TURC, Marie Claude TURC**

- **Elu référent à la Bibliothèque** : **Nathalie TAIRRAZ**
-

6) La Commission d'Action Sociale

Elle intervient dans le cadre de l'aide sociale facultative initiée par les élus locaux.

Elle a pour compétences d'animer des actions de prévention et de développement social : actions auprès des seniors, développement du lien social, aide sociale ponctuelle...

Ses membres sont :

- **Présidente** : **Nathalie TAIRRAZ**
 - Membres du Conseil municipal : **Yves TURC-GAVET, Marie Claude TURC**
-

M Gérard TURC demande à ce que soit ajouté le matériel nécessaire sur les convocations des visites de sécurité du glacier.

M André RODERON précise que pour la commission n°3, il s'agit de donner un avis de la Commune mais la décision revient aux services du Département en charge de la RD530.

N°2020-022

Objet : Elections des représentants communaux aux commissions communautaires

Le Maire explique que le bureau de la Communauté de Communes de l'Oisans a mis en place six commissions permanentes qui porteront les dossiers en cours et à venir au sein de la communauté.

Suite aux élections municipales et au nouveau bureau de la Communauté de Communes de l'Oisans, chaque Commune est invitée à déléguer un membre du Conseil Municipal, qu'il soit délégué communautaire ou non dans chacune des 5 commissions suivantes :

- **Commission n°1 : Environnement / Déchets**

Plan climat territorial, déchèteries, traitement des déchets, collecte, tri, valorisation, compostage, ressourcerie, plateforme logistique de Livet.

- **Commission n°2 : Voiries d'intérêt communautaire / Travaux / SEPEP/ Oisans Sentiers**

Travaux d'investissement et d'entretien sur les voiries d'intérêt communautaire, suivi du planning SEPEP et travaux Oisans Sentiers (investissement et entretien). Bâtiments. TNT.

- **Commission n°3 : Santé / Petite enfance / Education / Emploi**

Maison médicale de l'Oisans, CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiale), ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), intervenantes en anglais, CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), DRE (Dispositif de Réussite Educative).

Sous-commission spécifique : CIAS

- **Commission n°4 : Aménagement du territoire / Urbanisme / Patrimoine**

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), urbanisme, foncier, SIG (Système d'Information Géographique), nouvelles technologies, patrimoine historique de l'Oisans, culture.

- **Commission n°5 : Economie / Tourisme / Agriculture**

Economie touristique, plan pastoral territorial de l'Oisans, filière Bois (énergie).

Sous-commission spécifique :

- 1) *Oisans Tourisme – actions de promotion touristique de l'Oisans*

- 2) *Abattoirs de l'Oisans – commission consultative*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** ses délégués aux commissions permanentes :

- **Commission n°1 : André RODERON, Marie Claude TURC,**

- **Commission n°2 : André RODERON, Éric KAYSER, Gérard TURC**

- **Commission n°3 : Marie Christine ARTHAUD, Nathalie TAIRRAZ**

- **Commission n°4 : Jean-Louis ARTHAUD, Emil HOFMANN**

- **Commission n°5 : Yannick DUCRET, Lucie NEYRAUD, Gérard TURC,
Yves TURC -GAVET**

N°2020-023

Objet : Elections des représentants aux structures intercommunales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** des représentants aux structures intercommunales :

SACO : Syndicat Assainissement canton de l'Oisans :

Titulaires : Jean-Louis ARTHAUD et André RODERON

Suppléants : Eric KAYSER et Yannick DUCRET

TE38 : Territoire d'Energie

Titulaire : Yannick DUCRET

Suppléant : Emil HOFMANN

Comité de Rivière

Titulaire : Jean-Louis ARTHAUD

Suppléant : Éric KAYSER

Oisans Tourisme

Titulaires : Jean-Louis ARTHAUD et Lucie NEYRAUD

Suppléant : Marie-Claude TURC

Le Maire informe que les réunions du syndicat TE38 se déroulent sur Grenoble. M André RODERON ajoute qu'il s'agit de l'ex SEDI en charge de la distribution de l'électricité. Il organise entre autres l'enterrement des lignes basse tension comme ce fut réalisé à la Bérarde.

M le Maire précise les missions du Comité de Rivière. Celui-ci a pour missions l'entretien des cours d'eau et la protection des milieux. La CLE (Commission Locale de l'Eau) Drac Romanche donne un avis à la Préfecture sur les demandes de projets d'aménagements. C'est une commission importante porteuse de projets et de financements à laquelle il a participé en tant que vice-président.

N°2020-023

Objet : Elections des représentants aux structures intercommunales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** des représentants aux structures intercommunales :

SACO : Syndicat Assainissement canton de l'Oisans :

Titulaires : Jean-Louis ARTHAUD et André RODERON

Suppléants : Eric KAYSER et Yannick DUCRET

TE38 : Territoire d'Energie

Titulaire : Yannick DUCRET

Suppléant : Emil HOFMANN

Comité de Rivière

Titulaire : Jean-Louis ARTHAUD

Suppléant : Éric KAYSER

Oisans Tourisme

Titulaires : Jean-Louis ARTHAUD et Lucie NEYRAUD
Suppléant : Marie-Claude TURC

N°2020-024

Objet : Création d'une commission pour les Marchés publics à procédure adaptée (MAPA)

En vertu du code des marchés publics, la constitution d'une commission d'appel d'offres est obligatoire lorsqu'est mise en œuvre une procédure formalisée c'est-à-dire dans le cas de marchés de travaux au-delà de 5 186 000 euros HT et 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et services.
En deçà de ces montants, les marchés sont passés selon une procédure dite « adaptée » beaucoup plus souple.

Pour assurer la transparence des décisions prises dans le cadre de ces marchés passés en procédure adaptée, il est proposé au conseil municipal de constituer une commission particulière dénommée commission MAPA.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents,**

- **DESIGNE** les membres de la commission MAPA comme suit :

Président : le Maire	Suppléant : M Emil HOFMANN
Titulaire : M André RODERON	Suppléant : Éric KAYSER
Titulaire : Mme Marie Christine ARTHAUD	Suppléant : Mme Marie Claude TURC
Titulaire : Mme Lucie NEYRAUD	Suppléant : Mme Nathalie TAIRRAZ

N°2020-025

Objet : Désignation du correspondant Défense

- **VU** l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales ;
- **VU** la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de renforcer les liens entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- **DESIGNE** M **Yves TURC-GAVET** pour assumer les fonctions de correspondant défense.

N°2020-026

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association AVEC Saint Christophe

L'Association AVEC Saint Christophe est chargée des missions suivantes : proposer une offre d'animation et d'évènements ainsi que la création et la vente de produits touristiques packagés sur la Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par neuf voix pour et deux abstentions**

-DESIGNE :

- **Mme Lucie NEYRAUD et Mme Nathalie TAIRRAZ** titulaires ;
- **M. Yannick DUCRET et Mme Marie Christine ARTHAUD** leurs suppléants

comme représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association AVEC Saint Christophe.

Marie Claude TURC, secrétaire de l'Association AVEC Saint Christophe, explique les missions de l'association suite à la réorganisation imposée par la loi NOTRe. La compétence promotion du tourisme dont création des offices de tourisme a été transférée à la Communauté de Communes de l'Oisans qui a confié la gestion du Bureau d'Information Touristique à Oisans tourisme. L'Association AVEC (ex Office de tourisme communal) a conservé les missions d'animation communale et de commercialisation de produits touristiques. Elle informe que l'Association va recruter deux personnes courant juin pour effectuer ses missions (1 contrat de juin à octobre et 1 contrat pour l'été).

M le Maire ajoute qu'il réfléchit à créer un service communal d'animation qui travaillerait en collaboration étroite avec l'association AVEC.

Gérard TURC propose de réaliser cette saison estivale puis de discuter ensuite à l'automne des orientations futures.

M le Maire propose de travailler ensemble pour avancer et réorganiser l'association. La subvention allouée à l'Association est conséquente et nécessite une réflexion sur son utilisation.

M Gérard TURC ajoute qu'il est actuellement trésorier de l'Association et il précise qu'il s'attache à gérer au mieux l'enveloppe attribuée. Il explique que l'association rencontre des difficultés de fonctionnement et de gestion du personnel car cela représente beaucoup de temps à consacrer pour les dirigeants bénévoles.

M Gérard TURC et Mme Marie-Claude TURC membres du bureau de l'association ne participeront pas au vote.

N°2020-027

Objet : Désignation d'un titulaire et son suppléant à la Mission Locale Alpes Sud Isère

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein de la Mission Locale Alpes Sud Isère, **service public dédié à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- **DESIGNE Mme Marie Christine ARTHAUD** déléguée titulaire et **Mme Marie Claude TURC** déléguée suppléante comme représentants de la Commune au sein de la Mission Locale Alpes Sud Isère.

N°2020-028

Objet : MAPA Rénovation du gîte de l'Ancienne Ecole

Le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions des négociations pour les lots du MAPA : Rénovation du gîte de l'ancienne école.

A noter que le lot 1 (Acheminement des matériaux et évacuation des déchets) est infructueux, il faudra prévoir une dépense de grutage d'environ 10 000,00 €.

Suite aux négociations, ont été retenus :

- Lot 0 : Désamiantage	BPS 38	65 200.00 €HT
- Lot 2 : Maçonnerie-démolition-carrelage	CARPINETI CONSTRUCTION	59 032.50 €HT
- Lot 3 : Façade	SARL DE FARIA	34 060.00 €HT
- Lot 4 : Charpente	SAS NICOLLET	19 642.80 €HT

- Lot 5 : Menuiserie	MARMONIER	93 354.50 €HT
- Lot 6 : Plâtrerie	EUROCONFORT MAINTENANCE	57 000.00 €HT
- Lot 7 : Peinture	CHRISTIAN FAY	28 534.00 €HT
- Lot 8-1 : Parquet	BRUN-BUISSON	8 677.50 €HT
- Lot 8-2 : Sols souples	CIOLFY	1 000.00 €HT
- Lot 9 : Electricité	SARL ELECTRO ONDAINE	42 218.01 €HT
- Lot 10 : Chauffage-sanitaires-ventilation	ANDREOLETY PINEL	76 299.40 €HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- **APPROUVE** les conclusions des négociations ;
- **ATTRIBUE** les lots comme ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire de signer toutes les pièces se rapportant aux lots retenus.

M le Maire précise que le lot 1 qui concernait l'approvisionnement et l'évacuation des matériaux a été infructueux. La commune louera une grue qui sera installée ponctuellement pour permettre l'évacuation des matériaux suite au désamiantage et à la démolition ainsi que pour alimenter le chantier. Son coût devrait être d'environ 10 000 euros. Les entreprises devront s'entendre pour l'utiliser ensemble et pour limiter au maximum le nombre de jours d'installation. De plus son installation s'accompagnera de coupures de route.

Mme Nathalie TAIRRAZ explique que ce projet vise à proposer à la location touristique 4 appartements, qui disposent d'une salle commune et d'une pergola. L'existant a été réalisé dans les années 70 et est constitué de petits logements. Il demeure que l'accès reste compliqué via un chemin uniquement piéton.

M le Maire ajoute que le désamiantage devrait commencer le 15 septembre 2020 puis être suivi de la démolition et de la maçonnerie. Le reste des travaux sera réalisé en 2021.

M André RODERON est d'avis que l'idéal serait une fin de travaux en juin 2021.

N°2020-029

Objet : MAPA Réhabilitation des cabanes pastorales de La Lavey

Mr le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la réhabilitation des deux cabanes pastorales du vallon de La Lavey.

Les offres ont été réceptionnées le 20/05/2020 à 12 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 29/05/2020 en présence du Maire et de Mme ARTHAUD Marie-Christine, déléguée aux finances.

Deux entreprises ont répondu :

- Lot 1 : Isolation et menuiserie : ALPIBOIS pour un montant de 37 434.56 €HT ;
- Lot 2 : Sanitaires et chauffage : SAS CHARLES MICKAEL pour un montant de 23 103.84 €HT ;

Le Maire propose que ces deux entreprises soient retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour et 1 abstention**

- **RETIENT** la proposition faite par le Maire ;
- **ATTRIBUE** les lots comme ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

M André RODERON ajoute qu'il souhaite pouvoir se rendre en amont sur le lieu des travaux avant que les entreprises effectuent leur visite.

Mme Marie-Christine ARTHAUD répond que les travaux seront contrôlés par la Préfecture avant d'accepter de verser les financements. Elle ajoute que le mandat précédent ne souhaitait pas réaliser ces travaux malgré des subventions à hauteur de 70% et disponibles uniquement pour l'année 2020 avec récupération de la TVA. De plus, ces logements sont insalubres et donc incompatibles avec l'obligation actuelle de loger des bergers. Cela fait 5 ans qu'il n'y a plus d'eau à la cabane en rive droite.

M André RODERON précise qu'il n'est pas contre les travaux mais que ceux-ci doivent rester dans le cadre de logements d'altitude. Il trouve par exemple que leur utilisation durant la saison estivale ne nécessite pas l'installation de double vitrage. De plus, le service technique aurait pu réaliser une partie des travaux pour réduire les coûts.

M le Maire ajoute que les entreprises ont fait des offres et savent qu'elles peuvent être contrôlées.

M Gérard TURC ajoute qu'il fait partie de l'AFP (Association Foncière Pastorale) et qu'en effet il est impossible de trouver des bergers si on ne peut pas les loger de façon décente. Pour l'instant c'est une chance de ne pas avoir trop de prédation sur le vallon de la Lavey mais sans des cabanes avec un minimum de confort, il demeure le risque de ne plus pouvoir exploiter les alpages. Il est d'avis que c'est un coût mais ces cabanes seront rénovées pour longtemps. De plus, si ce chantier était très intéressant, il y aurait eu plus d'offres.

Mme Marie-Christine ARTHAUD pense qu'on ne peut pas tout demander aux employés communaux qui sont déjà surchargés. Ces cabanes sont très anciennes, celle en rive droite a été construite en 1978 et celle à côté du refuge a plus de 100 ans. Aucuns travaux n'ont été réalisés depuis leur construction. Ces cabanes sont les dernières à devoir être rénovées.

M André RODERON ajoute qu'il faut demander aux bergers de purger et de couper l'eau en fin de saison.

Mme Marie-Christine ARTHAUD répond que dans ce cas il faut les informer mais néanmoins ces cabanes sont communales et un état des lieux doit avoir lieu à chaque fin d'estive.

M le Maire ajoute qu'il est important que ces hébergements d'altitude soient corrects en termes de sécurité et de chauffage. Il s'agira de nommer une commission de réception des travaux constituée du Maire, des adjoints et de l'éleveur afin d'évaluer le travail réalisé par les entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

- DSP Domaine skiable

M le Maire explique que le Conseil Municipal précédent a choisi la Société d'Aménagement de l'Alpe d'Huez (SATA) par délibération le 20 février 2020 comme nouveau délégataire à compter du 1^{er} décembre 2020 et a souhaité laisser la signature du contrat de DSP au nouveau Maire. Il informe qu'il signera rapidement le nouveau contrat avec la SATA afin que celle-ci puisse se mettre rapidement au travail. Il ajoute que le chiffre d'affaires perdu au mois d'avril par la Société Deux Alpes Loisirs, délégataire actuel, se répercutera par une baisse de recettes pour la commune.

- Camping de la Béarde

Mme Marie-Christine ARTHAUD sollicite les élus concernant l'amplitude d'ouverture au public du camping.

M le Maire répond qu'il souhaiterait une ouverture en continue au minimum entre le 6 juillet et le 23 août 2020.

M Gérard TURC est d'avis qu'il faut aménager les ouvertures selon la fréquentation les week-ends de juin et de septembre.

Marie-Christine ARTHAUD propose 4 périodes : du 1^{er} juin au 5 juillet, du 6 juillet au 23 août, du 24 août au 13 septembre et du 14 septembre au 30 septembre. Durant l'année 2019, le camping était ouvert 4 h par jour en juin et septembre. Elle souhaiterait qu'il soit ouvert au moins 7h/jour pour la mise en place en juin.

M Yannick DUCRET ajoute qu'il ne faut pas oublier l'entretien de l'extérieur : tonte et débroussaillage très important cette année.

M le Maire précise que cette année, le protocole sanitaire nécessite du travail supplémentaire.

Mme Marie-Christine ARTHAUD informe également que l'agent d'entretien sera embauché du 1^{er} juillet au 31 août et effectuera les horaires suivants : 7h à 12h et 16h à 18h. De plus, les sanitaires seront équipés de centrales de désinfection. En pleine saison, le camping sera ouvert de 8h à 13h et de 15h à 20h. Après 20h, un agent sera physiquement présent en astreinte. Elle ajoute qu'elle attend des informations du Centre de Gestion sur les congés hebdomadaires, les temps de repos et le plafond d'heures..

M Yves TURC-GAVET ajoute que les heures étaient lissées sur la saison.

Lucie NEYRAUD ajoute que les clients ne peuvent pas toujours téléphoner pendant la pause méridienne car ils ne disposent pas du réseau Orange.

M Gérard TURC demande comment va s'organiser l'accès à la salle commune, à la machine à laver et au frigidaire ?

M le Maire répond que les usagers doivent par exemple apporter leurs produits d'entretien. Il faut également ouvrir les 3 blocs sanitaires dès le mois de juin. Pour le reste, il est en attente d'informations. Il espère cette année une fréquentation conséquente. Il informe également qu'un agent sera recruté en plus afin de passer tous les jours dans les toilettes du musée, de la mairie et dans les toilettes publiques. Cet agent aura également comme mission l'entretien des fleurs et des locations meublées, des bâtiments communaux, église mais aussi le cimetière.

M le Maire explique également que dès que possible il établira un planning de travail avec le responsable du service technique afin de fixer les priorités.

M André RODERON ajoute que deux mois de travail ont été perdus et qu'il sera difficile de les rattraper sachant qu'il y a des incontournables : entretien centrale d'épuration, sanitaires publics à la Bérarde, entretien des réservoirs ...

- **Barrière de la Bérarde**

M Yannick DUCRET demande si la barrière fonctionnera cette année car il y avait déjà beaucoup de monde durant ce dernier week-end ? Il propose si ce n'est pas le cas d'installer un grand panneau sens interdit.

M le Maire répond qu'il y a un gros effort à faire sur la circulation dans le hameau. Actuellement, les visiteurs ne veulent pas se rendre dans le parking sous le hameau qui leur apparaît trop loin quand ils s'engagent. De plus, il pense qu'il faut éviter de mettre des interdictions.

M André RODERON ajoute que la commune ne dispose pas d'une police municipale.

M le Maire répond qu'il faut d'en un premier temps réfléchir à un aménagement et voir ensuite pour faire respecter la circulation.

- **Parking via-ferrata au Banchet**

M André RODERON explique que la sortie du parking est à modifier.

Mme Lucie NEYRAUD ajoute qu'il est difficile de sortir puis de remonter facilement sur le village.

M Gérard TURC demande s'il serait possible de solliciter un passage piéton auprès du Département. Mme Nathalie TAIRRAZ répond que les services du Département y sont opposés.

- **Travaux sur la RD530**

M le Maire informe que les travaux entre Pré Clot et Champhorent commenceront le 8 juin.

De plus, il a consulté une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) qui annonce des travaux en 2021 pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement. Il ajoute qu'il appellera les services du Département pour plus de précisions. M Emil HOFMANN ajoute car il a été informé d'un appel d'offre concernant la réalisation d'une étude pour la réalisation de ce type d'ouvrage.

M le Maire termine la réunion en expliquant que le budget 2021 laissera peu de marge de manœuvre. Seulement 40 000 euros seront disponibles et ils seront utilisés en partie pour les travaux de cheminement et la mise aux normes de la sirène du camping. Il invite les membres du conseil à venir en mairie afin de prendre en charge les dossiers.

La séance se termine à 17h.

FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU SAMEDI 30 MAI 2020

2020-18	Indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux
2020-19	Droit à la formation des Elus
2020-20	Remboursement des frais de mission du conseil municipal
2020-21	Création des commissions communales
2020-22	Elections des représentants communaux aux commissions communautaires
2020-23	Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2019
2020-24	Création d'une commission pour les Marchés publics à procédure adaptée (MAPA
2020-25	Désignation du correspondant Défense
2020-26	Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association AVEC Saint Christophe
2020-27	Désignation d'un titulaire et son suppléant à la Mission Locale Alpes Sud Isère
2020-28	MAPA Rénovation du gîte de l'Ancienne Ecole
2020-29	MAPA Réhabilitation des cabanes pastorales de La Lavey

Fait et délibéré le 30 mai 2020 et ont signé les membres présents,

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean-Louis ARTHAUD	Maire	
André RODERON	1 ^{er} Adjoint	
Éric KAYSER	2 ^{ème} Adjoint	
Nathalie TAIRRAZ	3 ^{ème} Adjoint	
Yannick DUCRET	Conseiller municipal	
Lucie NEYRAUD	Conseillère municipale	
Emil HOFMANN	Conseiller municipal	
Gérard TURC	Conseiller municipal	
Yves TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Marie-Christine ARTHAUD	Conseillère municipale	
Marie-Claude TURC	Conseillère municipale	